



**FRÈRES
DES HOMMES**
Cultivons le partage de notre terre



Le collectif, terreau de force et de solidarité

Décembre 2023

Avec le soutien de la DGD et la WBI



Belgium
partner in development



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Introduction

Se regrouper autour d'un projet, c'est une façon de se donner les meilleures chances de réussir, de décupler ses forces, son impact. Au sein de ce collectif peuvent fleurir des valeurs essentielles à l'harmonie de la société : solidarité et entraide, équité et justice sociale, inclusion et travail décent, etc. Là où les moyens financiers sont réduits voire, où la précarité prévaut, le collectif permet de mutualiser les ressources. En outre, il ouvre aussi la voie à une « autre » manière de s'organiser, produire, consommer... En d'autres termes, « faire collectif », c'est aussi planter une semence qui peut contribuer à faire germer un « autre monde ».

Afrique : La solidarité au travers des tontines

Action collective d'épargne, la tontine est un outil de solidarité répandu en Afrique, où de nombreuses personnes sont exclues du système bancaire de crédits. Dans ce contexte où les produits bancaires sont inadaptés aux besoins de beaucoup de citoyens, il n'est pas rare, en particulier pour les femmes, de se tourner vers ce système d'épargne rotative relevant du secteur informel. Basée sur la confiance, la tontine dans sa forme traditionnelle joue également un rôle de ciment social. Mais voyons cela d'un peu plus près....

La tontine, c'est quoi exactement ?

C'est à Lorenzo Tonti, un banquier napolitain du 17^{ème} siècle, que l'on doit l'invention de la tontine qui s'apparentait, dans la proposition qu'il fit jadis au cardinal Mazarin, à un système de rente viagère, innovation qui fut par ailleurs rejetée par le parlement de l'époque. Tour à tour interdite dans certains pays, puis remodelée, la tontine a fini par se répandre davantage en dehors des pays industrialisés et notamment en Afrique, où elle se multiplie depuis des décennies.

Concrètement, chaque membre de la tontine contribue à l'épargne collective en versant une cotisation prédéfinie selon une périodicité qui aura été déterminée préalablement (mensuellement, par exemple). La somme totale ainsi récoltée est attribuée chaque mois à l'un des membres de la tontine qui pourra en disposer pour ses besoins personnels et ce, jusqu'à ce que chaque participant ait pu, à tour de rôle et selon un tirage au sort, bénéficier de ce même montant. Il s'agit là de la forme traditionnelle de tontine rotative.

Notons brièvement qu'il existe d'autres types de tontines, où la personne qui a constitué le groupe joue le rôle de « banquier ambulant » à qui il conviendra de verser une commission pour le service presté et pour garder l'argent en sécurité. C'est la tontine commerciale. Evoquons également la tontine financière au sein de laquelle les participants effectuent des dépôts qui sont ensuite mis aux enchères, le plus offrant payant un intérêt pour emprunter l'argent de la tontine. En réalité, il existe plusieurs variantes selon les pays et les lieux, les objectifs poursuivis et autres critères. Ces dernières années, on a également assisté à l'émergence de tontines numériques utilisant les applications des téléphones mobiles.

La tontine rotative, plus qu'un système d'épargne

Dans cette forme traditionnelle, aucun intérêt n'est dû par les participants et, contrairement aux tontines numériques, tous se connaissent. Le lien social est par conséquent un élément constitutif de ce système reposant sur les principes d'une solidarité collective. Cette proximité induit un sentiment de confiance, contrairement au système bancaire qui, outre son inaccessibilité pour bon nombre et la complexité de son fonctionnement, voire sa fragilité, n'offre pas la même sécurité aux adhérents. Dans la tontine rotative, chacun engage sa responsabilité au sein d'un groupe dont il connaît tous les membres.

En outre, le fonctionnement d'une tontine implique l'organisation de réunions et de fêtes auxquelles la participation de chacun est ardemment souhaitée, sous peine parfois de sanctions, dans la mesure où la présence de chaque membre nourrit ce sentiment de confiance.

Femmes et tontines

Les tontines sont populaires en particulier parmi les femmes. En Afrique, on reconnaît généralement à ces dernières de meilleures aptitudes que les hommes en termes d'organisation et de gestion financière familiale. Etant en charge des enfants en première instance, souvent privées de certains droits que l'on reconnaît aux hommes, elles sont exposées à une plus grande vulnérabilité. La culture associative et la capacité de mobilisation communautaire accrues qui les caractérisent leur apportent une sécurité renforcée. Les tontines sont une des formes de solidarité qui leur correspondent car elles leur permettent de répondre notamment à leurs obligations familiales (ex : développer une activité lucrative afin de nourrir les enfants) et sociales (ex : organisation de baptêmes, de mariages, etc).

Les tontines au cœur de certains projets de Frères des Hommes

En République démocratique du Congo, notre partenaire APEF accompagne 85 associations de femmes à Bukavu et 1333 ménages dans les environs. Il s'agit d'unités de production collectives (ex : production de savons) qui ont émergé d'une volonté, chez les bénéficiaires, de travailler en groupe. Afin d'obtenir le soutien d'APEF au travers d'une formation, par exemple, le groupe doit déjà fonctionner depuis un an sur base du principe de la tontine. Cette exigence repose sur le constat selon lequel la participation à un tel système d'épargne collective encourage les femmes à bien gérer l'argent et à fonctionner en collectif.

La solidarité financière est essentielle dans ces unités de production car les principaux défis techniques sont liés notamment au sous-équipement et aux difficultés d'approvisionnement en matières premières. En outre, les taxes réclamées par différents services publics menacent les maigres recettes. Les tontines sont par conséquent importantes car elles permettent d'augmenter les revenus des membres qui peuvent ainsi développer de petites activités de vente de biens divers pouvant être écoulés sur le lieu du travail.

Au Rwanda, nos partenaires Duhamic et Adenya ont recours aux mêmes critères qu'APEF en RD Congo pour choisir les groupements paysans qu'ils s'engageront à soutenir. Ainsi, les organisations paysannes sélectionnées doivent de préférence avoir une expérience préalable de l'entraide financière au travers d'une tontine. Et au cœur du projet même, certains principes propres au fonctionnement d'une tontine subsistent. Ainsi, par exemple, l'action prévoit notamment la distribution de 5 truies à chacun des groupements. Chaque organisation décide alors en son sein de qui sera le premier ou la première à recevoir une truie. Ici, c'est le degré de pauvreté et de besoin qui motivera la décision prise par l'ensemble du groupe. Une fois que les truies auront mis bas, le bénéficiaire s'engage à distribuer les petits auprès des autres membres.

« Ensemble, on est plus forts ! »

Expression d'une solidarité communautaire, la tontine rotative permet à chaque membre de développer des projets qui lui sont propres et de répondre à des besoins fondamentaux. Fondée sur la confiance induite par une relation de proximité, elle démontre par les faits qu'« ensemble, on est plus forts ». Par ailleurs, la vie sociale qui se tisse autour de ce système contribue à consolider les liens au cœur de la collectivité, établissant ainsi les fondements d'une communauté apte à mieux faire face à l'adversité, voire aux injustices.

Bolivie : s'unir pour faire émerger un tourisme alternatif

La révolution qui a secoué la Bolivie en 1952 visait l'émergence d'un nouveau modèle socio-économique pour le pays. C'est dans son sillage que plusieurs organisations paysannes de production et/ou de type revendicatif ont vu le jour. Toujours en place aujourd'hui, elles portent en leur sein, au-delà de leur but productif, un réel projet social puisqu'elles visent la formation de leurs membres, l'appui juridique, la distribution équitable des revenus et des gains, etc. Qu'elles assument le statut juridique d'une association, d'une coopérative, d'une entreprise paysanne, elles portent toutes l'appellation d'OECA¹ (organisation économique paysanne) et s'imposent ensemble comme une force productive incontournable fondée sur le principe de solidarité.

Le principe de base des OECAs

Une organisation économique paysanne est avant tout un ensemble de personnes qui se regroupent afin d'améliorer leurs conditions de vie. Derrière ces structures, on trouve effectivement des familles paysannes pauvres qui tentent de vivre d'activités diverses : agriculture, artisanat ethnique, tourisme solidaire communautaire, etc. Leur solidarité répond par conséquent à cette volonté commune de répondre à leurs besoins vitaux, mais elle a également des retombées au-delà de la structure familiale des membres puisqu'elle contribue à développer l'ensemble du tissu économique local. Adhérant aux principes de la souveraineté et sécurité alimentaires, les OECAs sont la manifestation du souhait de faire émerger une « autre économie » à travers une « autre » manière de s'organiser, de produire et de consommer. En tant qu'acteurs économiques, elles ont donc une « autre » façon d'entrer en relation avec toute la société.

Solidarité et valeurs

Quatre piliers fondent invariablement chaque OECA : l'économie solidaire, l'autogestion paysanne, l'agriculture durable et la souveraineté alimentaire.

L'économie solidaire implique un fonctionnement collectif et démocratique. Parce que l'humain y prime sur le capital, c'est collectivement que l'on décide de la façon de distribuer les ressources, les biens et services, de consommer, etc. Équité et réciprocité sont au cœur de ce modèle au sein duquel prédomine la recherche constante de l'équilibre entre les aspects sociaux et économiques.

Le pouvoir de décision appartenant au collectif, les OECAs fonctionnent selon les principes de **l'autogestion paysanne**. Cette caractéristique suppose l'établissement de relations de confiance entre les membres, l'engagement et la participation de chacun d'entre eux au projet

¹ OECA : Organización Económica Campesina (Organisation Economique paysanne)

commun. Les responsabilités sont partagées et requièrent notamment la formation des membres de manière à avoir les compétences requises pour pouvoir les assumer.

Au cœur de chaque OECA, l'aspect collectif ne se limite pas seulement aux membres actuels, mais le regard se tourne également vers les enfants et les générations futures au travers du choix d'**une agriculture durable** (ou d'un développement durable si l'activité concerne un autre secteur). En outre, dans ce modèle, la famille est le noyau principal de la production.

Enfin, l'un des objectifs est de contribuer à la **souveraineté alimentaire**, c'est-à-dire au droit de tout peuple de définir sa propre politique en matière de production qui doit viser avant tout la réponse aux besoins des familles, des marchés locaux et nationaux, tout en préservant la biodiversité.

Autogestion et finances

Le principe d'autogestion caractéristique du fonctionnement des OECAs implique que chacun des associés s'investit dans la gestion du patrimoine économique, le contrôle de l'organisation et bénéficie de la distribution des excédents générés par l'activité (pour autant qu'aucune perte n'ait été enregistrée lors de l'exercice précédent). En outre, un fonds social est constitué par chaque OECA avec un objectif solidaire. En effet, il est destiné à développer des programmes à caractère social, éducatif, culturel ou des projets de santé, de formation, etc.

Au-delà de la génération de revenus pour les familles paysannes, les membres s'unissent donc pour faire parler la solidarité et lui donner un visage concret au travers de projets bénéfiques pour la communauté.

Comme au sein de toute organisation, des conflits peuvent survenir, surtout lorsqu'il y a des enjeux économiques. En outre, les OECAs doivent faire face parfois à des tentatives de récupération politique. Mais en dépit de ces difficultés, elles continuent à exister et permettent aux paysans d'améliorer leurs conditions de vie.

Une loi pour formaliser les OECAs

Il faudra attendre 2013 pour que le gouvernement d'Evo Morales formalise le fonctionnement des OECAs. Le texte y décrit les aspects qui fondent ces organisations, bien au-delà de la génération de revenus pour les paysans et paysannes. S'il valorise les principes essentiels tels que l'autogestion, la solidarité, l'agriculture familiale durable, la nécessité de diversifier la production, il souligne également l'importance de préserver l'égalité de genre et générationnelle, la transmission des savoirs des anciens aux jeunes et le respect du lien avec la Terre Mère.

En réalité, cette loi a surtout comme objectif d'encourager les Organisations Économiques Communautaires (OECOM) qui diffèrent quelque peu des OECAs dans la mesure où elles se basent sur l'organisation de la communauté, indépendamment des activités économiques qui s'exercent en son sein. Par conséquent, si les dispositions légales présentent des aspects positifs

pour les OECAs, elles peuvent aussi comporter des difficultés pour ce type d'organisations. Malgré tout, les paysans en ressortent gagnants.

Un exemple d'OECA soutenu par Frères des Hommes

Depuis plusieurs années, Frères des Hommes apporte son soutien à Tusoco, partenaire bolivien qui a pour but de promouvoir un tourisme alternatif répondant aux critères du développement durable. Derrière Tusoco, il y a des familles paysannes pauvres qui s'unissent pour proposer aux touristes nationaux et étrangers une autre façon de visiter la Bolivie, plus respectueuse de l'environnement, du patrimoine naturel et culturel des populations locales.

Au total, Tusoco regroupe 22 entreprises réparties sur le territoire bolivien au sein de communautés paysannes, ce qui permet à plus de 1000 familles indigènes pauvres de générer un revenu supplémentaire bien utile pour subvenir à leurs besoins.

Mais vous l'aurez compris, au-delà de l'aspect strictement économique, le projet présente également d'autres facettes. C'est ainsi que parmi les membres de Tusoco, certains ont choisi de se former au métier de guide touristique afin de faire découvrir aux visiteurs les richesses locales, les plantes médicinales, le patrimoine culturel de la région. D'autres s'orientent vers une formation qui leur permettra de mettre en valeur les traditions culinaires locales en proposant des plats typiques.

De façon plus large, ces familles, à travers Tusoco, œuvrent également ensemble à changer le visage du tourisme en Bolivie pour en faire une activité alternative, respectueuse de l'environnement et des richesses culturelles. Une activité dont ils deviennent les protagonistes investis et fiers de défendre leur patrimoine culturel.

Wandercoop, supermarché coopératif et solidaire

Si vous sillonnez les rues d'Anderlecht, et en particulier l'avenue de Saio, vous tomberez, au numéro 16, sur Wandercoop, un supermarché alternatif qui s'est construit sur les valeurs de solidarité et citoyenneté responsable. Solidarité avec les producteurs et maraîchers locaux. Mais Wandercoop, c'est aussi un projet citoyen au sein duquel chacun des membres est acteur de la coopérative. C'est le cas de Viviane Hoeken, bénévole chez Frères des Hommes, mais aussi investie auprès de Wandercoop depuis plusieurs années.

Frères des Hommes (FDH) : Viviane, peux-tu nous décrire Wandercoop ?

Viviane Hoeken (VH) : Le magasin a été créé en 2020 et vend à la fois des produits frais (légumes, fruits, produits laitiers, un peu de viande), des produits d'épicerie en vrac, d'hygiène et de soins, des boissons, etc. Ils ont pour caractéristiques d'être bio et issus d'une production locale. Lorsqu'ils ne peuvent être produits localement, comme c'est le cas pour les bananes par exemple, ils répondent aux critères du commerce équitable. Le circuit court est donc privilégié puisque bon nombre de producteurs habitent Anderlecht ou le Nord de Bruxelles. Il s'agit d'une coopérative, ce qui signifie que c'est un projet autour duquel les gens se regroupent, chacun ayant acheté une part, et où les prix pratiqués sont abordables.

FDH : Certains disent pourtant que les produits biologiques ne sont pas toujours suffisamment accessibles...

VH : Evidemment, Wandercoop n'est pas une enseigne de « hard discount ». Mais, nous tenons à ce que chaque producteur soit correctement rémunéré. Ainsi, ce sont les maraîchers qui décident du prix et, contrairement à certaines grandes surfaces, nous n'entrons pas dans une négociation dont le but serait de faire descendre leurs prix au plus bas. Wandercoop est même moins cher que certains autres magasins bio.

FDH : Depuis quand es-tu investie dans le projet et qu'y fais-tu ?

VH : J'ai rejoint le projet quelques mois après son lancement. A l'origine, il a été conçu par un petit groupe de jeunes. Ils y ont beaucoup travaillé et je n'arrête pas de leur dire que c'est merveilleux car, en dépit d'un emploi du temps chargé, ils ont remué ciel et terre : ils ont visité des projets similaires, cherché un local, des fournisseurs, etc. J'ai découvert l'annonce qu'ils avaient placée dans le journal communal. Cela m'a intéressée et je les ai alors rejoints en devenant coopératrice. On devient coopérateur en souscrivant à une ou plusieurs actions de 10€ et en donnant 3h par mois de son temps afin de travailler dans le magasin. En échange, on peut venir y faire ses courses et y trouver des produits de qualité.

Par ailleurs, il y a plusieurs groupes de travail qui soutiennent le fonctionnement du magasin. Par exemple, le groupe shift gère les horaires des bénévoles et, en ce qui me concerne, j'ai intégré le groupe finances et je m'occupe du paiement des factures.

FDH : Pour faire ses courses chez Wandercoop, il faut donc obligatoirement être coopérateur ?

VH : A part certaines actions ponctuelles, le magasin n'est ouvert qu'aux coopérateurs. Nous sommes actuellement environ 400, tous bénévoles. Cette dynamique, c'est un peu notre ADN ; elle est importante car, sans cet engagement bénévole, la coopérative ne tiendrait pas. C'est ce qui permet aussi de pratiquer des prix accessibles. Ce sont les bénévoles qui s'occupent de l'ouverture du magasin, du

réassortiment, de la caisse, etc. Au début, le magasin ouvrait seulement les vendredis, samedis et dimanches. Mais, le nombre de coopérateurs ayant progressivement augmenté, nous pouvons maintenant ouvrir du mercredi au dimanche. Wandercoop a néanmoins engagé 3 salariés qui prennent en charge les commandes, les contacts avec les fournisseurs, la promotion et la communication. C'est une fameuse organisation et cela représente beaucoup de travail.

Afin d'attirer de nouveaux coopérateurs et de nous faire connaître, il arrive que le magasin soit ouvert à tous les consommateurs durant une semaine. Nous faisons également portes ouvertes du 15 juillet au 15 août car, durant cette période, les producteurs locaux ont trop de marchandises et alors, nous les aidons aussi en leur achetant plus de produits.

FDH : Quelles sont les valeurs qui sont importantes pour toi dans ce projet ?

VH : Ce qui m'a plu, c'est que tous les produits sont vendus à un juste prix pour le producteur et sont de qualité, ils sont bio et produits localement. Pour les consommateurs, le prix est correct également. Ces éléments ont été déterminants pour moi. Et puis, faire ses courses chez Wandercoop, c'est autre chose !

FDH : Explique-nous ça....

VH : Nous sommes tous coopérateurs. Lorsque la personne qui est à la caisse ne s'en sort pas, l'acheteur lui donne un coup de main. Nous formons un groupe, nous nous connaissons, nous échangeons entre nous sur les produits, sur la façon de les cuisiner, etc. Tu ne trouves pas cela dans les grandes surfaces traditionnelles. En fait, c'est convivial et humain. Aujourd'hui, à l'exception de quelques produits, je parviens à faire l'intégralité de mes courses chez Wandercoop.

Vous voulez en savoir plus long sur Wandercoop ou vous engager dans ce projet ? Contactez Wandercoop via info@wandercoop.be

Plus d'informations sur www.wandercoop.be

Wandercoop

Avenue de Saio 16

1070 Anderlecht